

# Règlements et ordonnances communaux

## Consultation permanente

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal de la Ville de SERAING informe la population que les règlements et ordonnances du Conseil communal, du Collège communal et de la Bourgmestre sont consultables



- et téléchargeables sur le site internet [www.deliberations.be/seraing/publications](http://www.deliberations.be/seraing/publications) dans leur intégralité, de manière permanente et gratuite, pendant toute la durée de leur validité, dans des conditions propres à en à établir la preuve du moment de la publication ;
- auprès des services concernés par la publication, à la Cité administrative, Place Kuborn 5, durant les heures d'ouverture de l'administration  
tél: 04.330.83.11, courriel: [secretariat@seraing.be](mailto:secretariat@seraing.be)

La présente affiche figure en permanence aux valves extérieures de la Cité administrative et sur le site internet de la Ville de SERAING.

Le Directeur général,  
B. ADAM

La Bourgmestre,  
D. GÉRADON